

Sortir des impasses du marché de l'énergie

La crise de l'énergie de 2022 a rendu manifestes les impasses de la libéralisation du marché de l'énergie. Pour garantir l'accès de tous à l'énergie, le rôle des pouvoirs publics doit monter en puissance.

Colin Spears (CSCE)

Membre de la Coordination Gaz Électricité Eau Bruxelles et, depuis 2007, directement aux prises avec les problèmes rencontrés par les consommateurs de gaz et d'électricité à travers son service Infor Gaz Elec, le Collectif solidarité contre l'exclusion analyse depuis presque trente ans la problématique de l'accès à l'énergie et son évolution. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, il a publié sur cette matière plus d'une centaine d'articles. (1) Sur la base de cette expertise, nous avons sélectionné cinq propositions par rapport auxquelles nous avons demandé aux partis de se positionner. (Lire p. 86.)

Crise énergétique et marché libéralisé

La Belgique et les pays de l'Union européenne viennent de traverser une crise des prix du gaz et de l'électricité sans précédent, qui a connu son pic en 2022 et à laquelle ils n'étaient pas du tout préparés. Cette crise a mis en lumière notre vulnérabilité et l'incapacité du marché libéralisé à garantir l'accès à l'énergie pour tous. Depuis 2007, la fourniture de gaz et d'électricité se fait dans le cadre d'un marché reposant sur des principes de libre concurrence, dont l'organisation globale a été fixée au niveau de l'Union européenne. Les objectifs annoncés de la libéralisation du secteur étaient entre autres de faire baisser les prix de l'énergie, d'améliorer la qualité du service aux consommateurs et de favoriser l'innovation. Les États - et en Belgique également les régions - ont néanmoins conservé un pouvoir d'organiser l'encadrement de ce marché (dans le respect des directives européennes) et d'adopter un certain nombre de mesures permettant de protéger les consommateurs.

L'expérience permet aujourd'hui d'en juger, les bénéfices annoncés de la libéralisation sont loin d'être avérés. La logique de profit inhérente au marché engendre des conséquences délétères (surprofit, prix élevés, dégradations des services clientèle, disparition impromptue de fournisseurs, etc.). La Fondation Roi Baudouin a estimé que 20,6 % des ménages belges étaient en situation de précarité énergétique. (2) Peut-on appeler

cela une réussite ? Le service offert par les fournisseurs à leurs clients ne semble pas meilleur. Le « Rapport d'activité 2022 du Médiateur fédéral de l'Énergie », révèle la réalité crue de sa dégradation. Le nombre de plaintes introduites en 2022 auprès de ce service a été de « 26.920 (presque 300 % de plus qu'en 2021, qui avait déjà été une année record avec 9.088 plaintes) ». (3) Et ces chiffres ne comptabilisent que les situations où les usagers vont déposer une plainte auprès du Médiateur, ce qui n'est pas le cas dans un grand nombre de situations qui sont gérées par d'autres acteurs, publics ou associatifs, sans franchir cette étape.

La transparence des prix et de la facturation n'est pas non plus l'une des caractéristiques du marché libéralisé de l'énergie tel qu'il existe réellement. Les contrats à prix variable proposés par les fournisseurs utilisent des formules complexes, incompréhensibles pour la grande majorité des usagers. Au cœur de la crise des prix, les fournisseurs ne proposaient plus que ce type de contrat. Les usagers se sont donc vus contraints de signer des contrats en n'ayant aucune information sur ce qu'ils allaient réellement payer pour leur fourniture de gaz et d'électricité.

Ce manque de transparence participe à leur fragilisation. En outre, les fournisseurs ont de plus en plus tendance à proposer des contrats « numériques », c'est-à-dire dont la souscription et/ou la réception des factures se fait par internet. Ces contrats sont en général les moins chers. Les usagers

victimes de la fracture numérique d'accès se trouvent ainsi *de facto* privés de l'accès aux meilleures offres.

Concernant les prix du gaz et de l'électricité payés par les ménages, des réflexions doivent également être entreprises. Dans le système actuel, les fournisseurs répercutent sur les ménages et les entreprises des prix qui se forment sur les marchés boursiers et non pas des prix reposant sur un coût moyen de production ou leur prix d'achat effectif. Les prix de l'électricité pour les ménages peuvent donc exploser, même si le coût de production de celle-ci par les centrales nucléaires reste stable. Aucun mécanisme de régulation n'était là pendant la crise pour empêcher les consommateurs

**Les bénéfices annoncés
de la libéralisation
sont loin d'être avérés**

de payer les pots cassés et d'endosser l'envolée des prix sur les marchés boursiers. Ces marchés ne représentent pourtant pas la seule source d'approvisionnement en énergie des fournisseurs, qui sont également liés à des contrats bilatéraux avec des producteurs, des contrats de long terme ou sont eux-mêmes producteurs d'électricité.

L'action protectrice de l'État

Pour pallier les dysfonctionnements du marché libéralisé de l'énergie, l'État est obligé d'intervenir financièrement et/ou d'organiser la solidarité entre les consommateurs. En temps normal, cela se fait principalement grâce au tarif social. Pendant le pic de la crise de l'énergie de 2021 - 2023, l'intervention de l'État s'est accrue, en premier lieu afin de protéger les usagers les plus précaires avec l'extension provisoire du tarif social à l'ensemble des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), qui a doublé le nombre de personnes concernées, mais aussi à travers les primes pour l'ensemble des ménages, avec la réduction de la TVA de 21% à 6% ou encore des primes chauffages. Ces mesures ont eu un coût considérable pour les finances publiques et auraient pu en partie être évitées en régulant davantage ce marché. Pour les consommateurs les plus précaires qui ont pu en bénéficier, le tarif social a joué un rôle protecteur essentiel au cœur de la crise des prix de l'énergie. Au début de l'année 2023, 452.910 ménages bénéficiaient de ce tarif sur une base « permanente » et 522.125 ménages en ont bénéficié de façon temporaire en tant que titulaires du statut BIM. En septembre 2022 (au pic de la crise), le montant de la facture annuelle (gaz + électricité) s'élevait à environ 1.000 euros au tarif social, contre environ 4.000 euros au tarif commercial le moins cher. (4)

Nos interpellations

Notre interpellation principale aux partis concerne donc le maintien du tarif social, qui est le principal outil de protection pour les publics les plus précaires. Celui-ci doit impérativement être maintenu sous sa forme actuelle, au sens où il est organisé au niveau fédéral et où il s'applique à la fois aux frais d'énergie proprement dits et aux frais de distribution de celle-ci. Nous estimons également que l'octroi de ce tarif devrait à nouveau être élargi à tous les titulaires du statut BIM.

Face au constat d'échec de la libéralisation du marché, une réflexion doit être menée autour de la création « d'un fournisseur de dernier recours » public, qui pourrait être par exemple le gestionnaire de réseau, qui serait chargé d'offrir une possibilité de fourniture de gaz et d'électricité aux ménages qui, au vu de leurs factures impayées, ne trouveraient plus de fournisseur commercial acceptant de les approvisionner (sauf selon des formules de prépaiement).



Reprendre en main l'organisation d'une partie de la fourniture et de la production d'énergie

Enfin, l'accès aux économies d'énergie est tout aussi crucial que l'accès à l'énergie, non seulement au niveau social mais aussi environnemental. De nombreux locataires sont pénalisés par les (très) faibles performances énergétiques des logements qu'ils louent. Or les bailleurs sont très peu incités à investir pour améliorer la PEB (performance énergétique des bâtiments) des logements qu'ils mettent en location, puisque ce ne sont pas eux qui en paient les factures d'énergie. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics mettent en place des incitants forts et efficaces pour que les bailleurs mettent le parc locatif à niveau de PEB décent. Durant le pic de la crise des prix de l'énergie, la région wallonne et la région bruxelloise ont mis en place une mesure à la fois simple, juste et significative : bloquer l'indexation des loyers des logements ayant un très faible niveau de PEB. Le locataire, qui devait déjà faire face à une explosion de ses frais de chauffage, dont l'incurie du bailleur de « passoire énergétique » était largement responsable, se trouvait ainsi soulagé de l'indexation du loyer. Inversement, le propriétaire était invité à considérer qu'il pourrait avoir un intérêt à investir dans l'amélioration de la PEB des logements qu'il loue. Hélas, cette mesure qui déplaît fortement aux mauvais bailleurs, n'avait été prise que de façon temporaire et n'a pas été renouvelée par les majorités en place. La question de sa réinstauration est donc ouverte. □

(1) Disponibles sur www.ensemble.be

(2) Fondation Roi Baudouin, Baromètre de la précarité énergétique (2023)

(3) Rapport d'activité 2022 du Médiateur fédéral de l'Énergie

(4) Nicolas Per, « Le tarif social de l'énergie : un outil fondamental à protéger », *Ensemble !* n° 111, novembre 2023.

Garantir l'accès de tous à l'énergie

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière d'accès à l'énergie.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour garantir l'accès à l'énergie.

① **Adopter de nouvelles mesures pour garantir à tous l'accès à l'énergie (gaz et électricité) et en faveur de la protection des consommateurs.**

PS : Nous plaignons pour l'élargissement de l'accès au tarif social en l'octroyant automatiquement sur la base du revenu plutôt que sur la base du statut.

MR : La meilleure manière de lutter contre la précarité énergétique est de maintenir un prix de l'énergie abordable. Une énergie chère génère énormément d'externalités sociales négatives et les mécanismes pour en atténuer les effets sont tous imparfaits. Ainsi, maîtriser le prix de l'énergie via un mix énergétique efficace et maintenir des marchés de l'énergie qui fonctionnent bien sont des préalables obligés. A Bruxelles, nous pouvons mesurer l'effet délétère d'une avalanche de charges sur les fournisseurs d'énergie. Beaucoup ont quitté la capitale et les consommateurs font face à un non-choix entre un ou deux fournisseurs. Nous souhaitons revoir les normes qui pèsent sur les fournisseurs pour les attirer à nouveau dans la capitale au profit d'autres mécanismes de soutien pour les ménages. Nous ne sommes pas opposés à évaluer la modulation des surcharges qui pèsent sur les factures des plus précaires. Ensuite, une politique structurée d'isolation

Le MR souhaite revoir les normes qui pèsent sur les fournisseurs pour les attirer dans la capitale

du bâti permettra de répondre à deux formes de précarité (logement et énergie) en luttant contre les passives énergétiques. Il faut en faire une priorité absolue dans les politiques de rénovation des logements des ménages précaires via des rénovations de quartier ambitieuses et via le concours du secteur privé. Il faut évaluer les réglementations comme celle du recours au juge de paix et agir de manière préventive en évitant aux ménages en difficulté de s'endetter.

Ecolo : Oui.

PTB : L'énergie et l'eau sont des droits fondamentaux. L'accès à ces ressources doit être garanti et plus personne ne doit subir de coupure. Nous blo-

quons les prix de l'eau et de l'énergie. Nous ne facturons aucun frais de rappel ni de mise en demeure pour des besoins de base tels que l'énergie et l'eau. Le but est d'aider les gens, pas de les précipiter davantage dans l'endettement. Nous aidons les gens à faire des économies d'énergie en facilitant l'achat de nouveaux appareils peu énergivores et les rénovations grâce à un système de tiers payant. Les dettes ne sont plus remboursées par le système du compteur à budget, mais sur la base d'un plan de remboursement financièrement viable, avec un accompagnement professionnel. Nous créons un Fonds Énergie alimenté par le secteur énergétique pour annuler partiellement les dettes énergétiques lourdes quand un remboursement total n'est pas réaliste.

Si nous voulons rendre l'énergie abordable et intégralement durable, nous devons rompre avec les lois du marché et placer notre énergie sous contrôle démocratique. L'énergie est un besoin de base, pas une marchandise sur laquelle les multinationales de l'énergie peuvent spéculer pour réaliser des milliards d'euros de surprofits. Nous baissions et bloquons les prix de l'énergie et accélérons le switch vers les énergies renouvelables. Comment ? En prenant le secteur de l'énergie en main. Ce sera bénéfique pour le climat et excellent pour notre portefeuille

Les Engagés : Nous avons proposé au plus fort de la crise énergétique d'instaurer un prix stratégique du gaz et de l'électricité au niveau européen, avec un plafond et un plancher, de manière à mieux protéger les consommateurs en cas d'envolée des prix du gaz. Nous voulons aussi instaurer un tarif carbone au niveau européen, sachant que les plus riches émettent beaucoup plus de carbone que les plus pauvres. Les recettes serviront à financer un revenu de transition accordé à chaque citoyen pour lui permettre de faire face à la hausse des prix provoqués par la fiscalité verte. Ce revenu de transition sera socialement redistributif et tiendra également compte des lieux de vie. Nous voulons enfin renforcer le Fonds social climat pour donner les moyens aux propriétaires et aux locataires d'isoler leurs habitations.

DéFI : Oui.

② **Garantir, au minimum, le maintien intégral du tarif social existant (en prenant en compte tant les frais de fourniture d'énergie que les frais de distribution) ainsi que son organisation au niveau fédéral. Étendre structurellement le tarif social aux bénéficiaires du statut BIM.**

PS : Nous plaillons pour la création d'un dispositif de tarif social intermédiaire pour protéger les classes moyennes et éviter les effets de seuil du tarif social actuel.

MR : Nous plaillons pour le maintien du tarif social couplé à des mesures locales d'accompagnement qui permettent aux bénéficiaires de retrouver une autonomie sur le plan énergétique rapidement. Beaucoup d'outils existent mais gagneraient à être plus complémentaires ou mieux connus. L'accompagnement doit être repensé et considérablement amélioré en faisant des CPAS un acteur central de la lutte contre la précarité énergétique avec l'appui des autorités fédérales et régionales.

Ecolo : Oui.

Les Engagés : Nous voulons maintenir un tarif social (et les chèques Mazout) et prendre en compte les revenus dans les conditions d'octroi. Nous souhaitons aussi que le tarif social puisse servir à financer des travaux d'isolation du logement, à condition que le bénéfice soit équivalent au système actuel. Cette aide sociale pourrait par exemple être accordée dans le cadre du « Forfait 3 zéros » que nous proposons. Il s'agit d'un système de tiers investissement avec une intervention de la Région qui permettrait de faire les travaux sans déboursier un euro et de bénéficier immédiatement d'une partie des économies d'énergie générées. Les propriétaires bailleurs seraient fortement incités à jouer le jeu pour en faire bénéficier les occupants et les locataires seraient protégés d'une hausse du loyer.

DéFI : Oui.

③ Renforcer les services associatifs non commerciaux existants qui œuvrent pour défendre les consommateurs, précaires en particulier, face aux fournisseurs d'énergie, en les accompagnant individuellement et/

ou en les défendant collectivement (Infor Gaz Elec en Région bruxelloise, Réseau wallon pour l'accès à l'énergie en Wallonie).

PS : Oui. Les associations de défense des consommateurs sont utiles. Plus largement, le PS soutient également les associations d'éducation permanente, qui informent les citoyens.ne.s de leurs droits.

Le PS propose de créer un producteur/fournisseur public d'électricité au niveau régional

MR : Un prix de l'électricité acceptable passe tout d'abord par un mix énergétique compétitif. C'est pour cette raison que nous souhaitons revoir complètement celui-ci. Dans tous les modèles observés et étudiés, les modèles 100% renouvelables sont structurellement plus chers, plus risqués technologiquement et plus difficilement acceptables socialement, à durabilité et sécurité d'approvisionnement égales. La norme énergétique décidée par le gouvernement fédéral peut constituer un début de réponse mais cela ne suffit pas. Il faut revoir toutes les composantes de la facture énergétique et les contrôler fermement. Toutes sont actuellement à la hausse étant donné les nombreuses surcharges contenues dans la facture des citoyens (soutiens énergies vertes, CRM, réseaux, etc.). Nous souhaitons mettre en place un *monitoring* constant des prix au niveau des autorités fédérales, en concertation avec les Régions. Les aspects liés à la compétitivité des entreprises et la précarité des ménages doivent

La transparence des prix et de la facturation n'est pas l'une des caractéristiques du marché libéralisé de l'énergie.





Renforcer les services associatifs non commerciaux existants qui œuvrent pour défendre les consommateurs.

⇒ être constamment sous contrôle et des mécanismes de modulation de la fiscalité doivent être mis en place. En tout temps, la fiscalité sur l'énergie doit rester modérée pour éviter la double feuille d'impôt. Il faut en outre dynamiser les marchés de l'énergie en simplifiant les charges et en permettant une concurrence optimale au profit des consommateurs. Enfin, dans le cas où des chocs sur les prix surviennent, il faut pouvoir activer des mécanismes efficaces pour protéger les consommateurs.

Ecolo : Oui.

PTB : Oui. Les associations où les personnes qui vivent dans la pauvreté prennent la parole et le milieu associatif sont des partenaires dans l'élaboration de la politique sociale. Ils possèdent l'expertise qui manque aux politiciens ou aux administrations. Le monde associatif devra donc bénéficier de l'autonomie requise pour valoriser son expertise, même si cela doit parfois en irriter certains. La collaboration avec les organisations sociales devra se dérouler dans un esprit de respect et de reconnaissance. Quelle organisation oserait en effet contredire une administration si elle sait que ses ressources en dépendent ? En aucun cas, les services sociaux ne seront confiés à des sociétés à but lucratif. Nous passerons des conventions à long terme avec le monde associatif et miserons sur le financement structurel. Nous consoliderons les projets temporaires couronnés de succès et les élargirons afin de les intégrer dans les politiques régulières.

Les Engagés : Notre programme propose de soutenir le tissu associatif et de renforcer le rôle des ménages sur les marchés de l'électricité et du gaz en les informant via des campagnes publiques massives pour mieux comparer les offres des fournisseurs et choisir le contrat qui leur convient le mieux. L'accompagnement par les associations fait bien sûr partie de ce processus.

DéFI : Oui.

④ Soutenir la création de producteurs et de fournisseurs publics d'énergie (au niveau fédéral, régional ou intercommunal) pour contribuer à garantir à tous un accès au gaz et à l'électricité moins dépendant de la logique du profit et des marchés dont les effets délétères se sont notamment manifestés avec la crise des prix qui a commencé en 2022 (prix élevés, dégradation des services à la clientèle, disparition de fournisseurs, surprofits, etc.).

PS : Le PS propose d'assurer un rôle de producteur/fournisseur public d'électricité au niveau régional via une structure publique. Ce fournisseur approvisionnera les clients résidentiels, les TPE/PME et les services publics. Ce fournisseur public pourra également jouer le rôle fédérateur pour le développement des communautés d'énergie. Il agira aussi comme un acheteur unique permettant d'organiser un achat groupé de l'énergie.

Pour Ecolo, les fournisseurs privés et le marché de l'énergie doivent être davantage régulés

MR : Notre proposition est plutôt qu'un organisme sous l'autorité du Premier ministre – et en collaboration avec les Régions – intègre toutes les données de la trajectoire climatique, monitore les fondamentaux de l'économie et du système énergétique. Il devra également objectiver les politiques climatiques et les mesures. Il sera enfin chargé d'élaborer des scénarios complets de mix énergétiques sur la base du prix, de la sécurité d'approvisionnement, de l'acceptabilité sociale et de la durabilité. Sur cette base seulement, il sera possible de porter un vrai débat démocratique sur un mix énergétique et d'élaborer un Pacte énergétique en toute conscience et toute transparence. Nous plaiderons également pour rationaliser considérablement toutes les entités publiques qui s'occupent du climat et de l'énergie à partir de cet organisme. La gouvernance climatique gagnera à avoir un paysage clarifié avec des institutions responsables à chaque niveau de pouvoir du suivi des mesures détaillées dans le Plan National Énergie Climat. L'ensemble du rapportage de la politique clima-

tique du pays doit par contre se faire par l'organisme sous l'autorité du Premier ministre.

Ecolo : Les fournisseurs privés et le marché de l'énergie doivent être davantage régulés et les services publics doivent assurer l'accès à l'énergie en tout temps et cela passe par une série d'outils différents. Lorsque la production d'électricité est relocalisée (avec des énergies renouvelables produites sur notre territoire), la production peut effectivement être produite et fournie par les producteurs publics, notamment les communes en tant que communautés d'énergie qui fournissent les logements sociaux.

PTB : Nous voulons créer une entreprise publique nationale de l'énergie qui investit dans les éoliennes *offshore* et l'hydrogène, comme au Danemark. Ainsi, nous bénéficions d'un approvisionnement stable et bon marché en énergie renouvelable. Grâce à une approche planifiée et à des investissements publics massifs, nous accélérons la transition énergétique. D'ici à 2030, au moins 70 % de notre production d'électricité doit provenir d'énergies renouvelables. Nous baissions et bloquons les prix de l'électricité sur la base de son coût réel de production, et non plus sur la base de ce qui peut maximiser les gains des multinationales de l'énergie sur le marché. Par ailleurs, nous bloquons les prix du gaz en Belgique grâce aux revenus générés par la taxe sur les surprofits.

Les Engagés : Non. Nous pensons qu'il est préférable de réguler le marché et de prévoir des mécanismes de soutien social pour aider les ménages à isoler leur logement et payer leurs factures. Nous proposons en revanche que les ménages en précarité énergétique puissent rapidement faire appel à un fournisseur de dernier recours (le gestionnaire du réseau de distribution) moyennant le placement d'un compteur digital (pouvant servir de compteur à budget).

DéFI : Non.

⑤ **Bloquer l'indexation des loyers des passoires énergétiques, prélever une taxe sur la mise en location de logements à faible PEB et soutenir les bailleurs qui améliorent le PEB des logements loués.**

PS : Le PS propose de moduler l'indexation des loyers en fonction de leur PEB, afin de protéger les locataires des passoires énergétiques et d'inciter les propriétaires à rénover leur bien. Des aides ciblées à la rénovation seraient mises en place pour les bailleurs, conditionnées à la stabilisation du loyer pour le locataire. A terme, la régulation des loyers que le PS souhaite mettre en place intégrera le principe de loyer chaud (loyer + charges énergétiques). Ainsi, le locataire ne

sera pas pénalisé par un risque de hausse de loyer en cas de travaux économiseurs d'énergie.

MR : Le MR veut revoir la stratégie d'isolation du bâti en mettant l'accent, via des incitants fiscaux et des prêts à taux 0, sur les bâtiments les moins performants énergétiquement, soit ceux dont le PEB est inférieur à C et un réinvestissement dans les systèmes de chauffage décarbonés comme les pompes à chaleur, après isolation de ces bâtiments. Dans ce cadre, le MR souhaite que l'indicateur PEB et la méthode de calcul

du PEB soient totalement harmonisés entre Régions et objectifs afin qu'ils deviennent un réel outil fonctionnel pour les opérateurs économiques.

Ecolo : Oui, en ce sens nous proposons des aides et accompagnements aux propriétaires qui s'engagent

à respecter un loyer de référence. Une attention sera également portée à la rénovation, il s'agira d'inciter et d'accompagner les bailleurs et dans certains cas les obliger si le bien est dans un mauvais état. Mais dans tous les cas, il s'agira d'être attentif à la situation sociale de chacun.e, c'est en effet le rôle des pouvoirs publics d'apporter du soutien.

Comment rendre accessible l'énergie, en particulier pour les ménages les plus précaires?



PTB : En septembre 2023, le PTB a proposé de prolonger la limitation de l'indexation des loyers qui avait été décidée un an plus tôt à Bruxelles. De manière structurelle, le PTB souhaite mettre en place une grille contraignante qui encadre et plafonne les loyers.

Les Engagés : Notre mouvement s'oppose à l'encadrement (plafonnement) contraignant de tous les loyers, car c'est une fausse bonne idée. La hausse des loyers et les files d'attente pour accéder à un logement s'expliquent d'abord par une pénurie de l'offre. Pénaliser les bailleurs aura pour consé-

⇒ quence de les encourager à revendre leur bien sur le marché acquisitif et donc de réduire encore plus le nombre de locations sur le marché. C'est ce qui se passe aux Pays-Bas où le gouvernement plafonne les loyers et a augmenté les taxes sur les revenus locatifs. On doit encourager positivement les bailleurs à isoler, par exemple en leur permettant de déduire les frais sur le précompte immobilier ou l'IPP. Il faut aussi faciliter la création de nouveaux logements (permis, PPP...) et inciter les promoteurs à confier

une partie des logements à des agences immobilières sociales (AIS) ou sociétés de logement public (réductions fiscales, charges d'urbanisme). Nous devons enfin renforcer les avantages de la filière AIS (financement des travaux d'isolation, réduction de la fiscalité) afin de la rendre plus attractive aux yeux des propriétaires.

Défi : Non pour le blocage de l'indexation des passives énergétiques parce qu'outre les réticences

L'énergie : un droit fondamental ou une marchandise ?

Les positionnements des partis politiques en matière d'accès à l'énergie renvoient à des idées fondamentales sur l'organisation de sa production (publique/privée) et sur la répartition des revenus.

Quelles politiques mener en matière de gaz et d'électricité ? Les propositions et orientations des partis francophones dessinent le cadre de la discussion politique en matière énergétique. Alors que la précarité énergétique touche à peu près un ménage sur cinq en Belgique (1) et que l'urgence écologique appelle instamment à des actions fortes, les questions de la production, de la fourniture, de la facture et du logement acquièrent une importance capitale. Les réponses et orientations proposées soulèvent une question plus profonde : l'énergie est-elle une marchandise comme les autres ?

La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, poussée par la directive européenne « 96/92/EG » et enclenchée en 2007 en Belgique, peut être vue comme un pas supplémentaire dans le processus de marchandisation de l'énergie. L'allocation des ressources gazières et électriques s'opère sur des marchés concurrentiels, soumis à la logique du profit et des intérêts privés, et régulés par les « lois » de l'offre et de la demande. Les réponses des partis à nos questions peuvent être lues à la lumière de cette question de la marchandisation : faut-il ou non considérer que l'énergie est une marchandise comme les autres ? Trois grands thèmes peuvent alors être dégagés dans les réponses des partis et dans leur programme (la présente analyse

s'appuie sur les deux sources), qu'on situera sur l'axe de la (dé)marchandisation de l'énergie : la question de la production, celle de l'accès à l'énergie et de la facture de son utilisation et enfin la question du logement et de l'isolation.

Production publique et mix énergétique

Un premier enjeu central est de décider qui doit produire l'électricité et le gaz : des acteurs privés sur un marché ou des acteurs publics ? Sans trop de surprise, du côté du PTB, on opte pour la seconde proposition, dans une version radicale. La production énergétique doit être entièrement démarchandisée. Pour ce faire, le parti préconise une reprise publique du secteur de l'énergie et l'indexation du prix de l'énergie sur le coût réel de sa production, permise par une nationalisation du parc de production énergétique. Contre la « logique à court terme des investissements privés », il faut pour eux engager un grand plan de planification publique du basculement vers les énergies renouvelables. Au PS, option un peu moins ambitieuse peut-être, on envisage la création d'un producteur et fournisseur public d'énergie, au niveau régional. Ce dernier devrait constituer une « *alternative locale et durable* », se centrant essentiellement sur la création et l'accompagnement des communau-

tés d'énergie au niveau régional. La démarchandisation de la production d'énergie n'est que partielle, dans un premier temps du moins. C'est également l'option choisie par le parti Ecolo : il faut mettre en œuvre une production publique d'énergie renouvelable, en parallèle de la production par les acteurs privés. Selon leur programme, le renouvelable (public et privé, imagine-t-on) devra représenter 100 % du mix énergétique à l'horizon 2050.

De l'autre côté du spectre politique, au MR, c'est dans les casseroles de 2007 qu'on fait les meilleures soupes : un marché compétitif est un préalable, et l'innovation technologique dessinera les solutions aux enjeux écologiques et sociaux. Cela se fera en priorité par le renforcement de la filière nucléaire, puisqu'elle constitue « *la voie la moins chère, la plus sûre et la plus durable* ». Il faudra en outre promouvoir et soutenir le développement de l'hydrogène, des réseaux de chaleur et du renouvelable en dynamisant « *les marchés de l'énergie en simplifiant les charges et en permettant une concurrence optimale au profit des consommateurs* ». Les Engagés et DéFI n'envisagent pas de production publique d'énergie, mettant en avant la nécessité de réguler les acteurs privés.

La fourniture et la facture

Une fois l'énergie produite, comment faire pour la rendre accessible, en particulier pour les ménages les plus précaires ? Au PTB, l'énergie étant un droit fondamental, pas

Qui doit produire l'électricité ?

idéologiques de notre tête de liste, les certificats PEB ne sont aujourd'hui pas fiables. Un travail est entrepris sur cette fiabilité mais dans l'intervalle, on n'est pas d'accord pour « punir » le bailleur d'une « passoire énergétique » dès l'instant où dans un même immeuble, au même étage et avec les mêmes châssis, on retrouve des appartements labellisés E et d'autres logements labellisés C ! Non pour la taxe, sachant que nos axes prévoient, plus largement, de taxer les loyers sur base réelle en opé-

rant une globalisation. Oui pour le soutien aux bailleurs qui améliorent la PEB de leur logement. C'est toute l'idée de notre système de conventionnement sur base volontaire qui est d'accorder des avantages publics (par ex. une assurance « loyers garantis ») aux bailleurs vertueux, ceux qui proposent un loyer conforme à la grille indicative et un logement répondant à tous les prérequis en matière d'habitabilité et de PEB, ceux qui s'engagent à ne pas expulser leur locataire. □

une marchandise, la solution va de soi : le blocage des prix. Le PS préconise plutôt des politiques amples de soutien aux consommateurs, notamment à travers le renforcement et l'élargissement d'un instrument comme le tarif social. Le tarif social est un prix maximal, défini par la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) tous les trois mois, moins sensible aux fluctuations des prix sur le marché et octroyé automatiquement aux ménages comportant au moins un membre dont le statut (par exemple personne porteuse de handicap ou bénéficiaire du RI) ouvre ce droit. Du côté des socialistes, le blocage des prix n'est pas envisagé, il s'agit plutôt d'élargir les conditions d'octroi du tarif social, intégrant un critère de revenu, et de créer un tarif intermédiaire, ce qui permettrait d'amoinrir l'effet de seuil dans son obtention. Même son de cloche au parti écologiste, ainsi que la volonté de mettre en place « la fourniture d'une tranche élémentaire d'énergie à bas prix (...) garantie par les pouvoirs publics pour les ménages ayant de bas revenus ».

Les Engagés semblent aussi vouloir intégrer le critère du revenu dans l'octroi du tarif social. Ils sont cependant très inquiets de ne « plus reporter les impayés de certains consommateurs sur le dos des fournisseurs et des autres ménages », très vite leur apparaît la solution de l'installation de compteurs intelligents chez les ménages précaires bénéficiant d'aides, afin de pouvoir contrôler, et limiter en cas de nécessité, la consommation (mécanisme du compteur à budget). Le parti plaide pour l'adoption (idéalement, à l'échelon européen) d'un mécanisme de fourchette convenue de prix : « lorsque le prix sur le marché international serait plus élevé que le plafond, l'État compenserait la différence tandis que, lorsque le prix international

serait moins élevé que le plancher, l'État se rembourserait ». Faute de précision sur la mesure dans la documentation du parti, on ne se prononcera pas trop vite, mais elle semble pour le moins étrange et sans doute défavorable pour les ménages, en tout cas, elle préserve très clairement les intérêts des fournisseurs.

Au MR et chez DéFI, pas d'élargissement, mais le maintien en l'état du tarif social. Du côté de DéFI, une proposition d'indexation du Fonds gaz-électricité « pour permettre aux CPAS de mieux mener leurs missions » dans le contexte de « augmentations significatives des prix de l'énergie » paraît le seul indice d'un programme novateur de lutte contre la précarité énergétique. Au MR, on considère que l'accès à l'énergie passera avant tout par une maîtrise des prix et que celle-ci sera atteinte au moyen des bonnes vieilles recettes libérales : dérégulation, suppression des « charges » qui pèsent sur les fournisseurs et de certaines des protections des consommateurs (dont la mesure bruxelloise de contrôle judiciaire des coupures, jugée trop coûteuse pour les fournisseurs). Convergeant sur le souci de ne pas faire de la facture de gaz ou d'électricité « une deuxième feuille d'impôt », MR et PTB se retrouvent sur la volonté de réduire les taxes sur l'énergie.

La question énergétique articulée à celle du logement

La question du logement et des passoires énergétiques est un dernier espace de débat éclairé par notre questionnaire. Au PTB, on souhaite mettre en place une grille contraignante des loyers, et impulser un plan de rénovation du bâti au moyen d'un système de tiers payant. Chez Ecolo et au PS, on propose le blocage

ou la modulation de l'indexation des loyers en fonction de leur PEB, couplée à des aides à la rénovation pour les bailleurs. Les trois autres partis refusent le blocage de l'indexation ou un plafonnement des loyers.

Comment rendre l'énergie accessible aux plus précaires ?

Chez Les Engagés, on invoque le risque d'accroissement de la pénurie de l'offre de logements quand on pointe le manque de fiabilité des certificats PEB chez DéFI. Dans tous les cas, les trois partis envisagent plutôt des logiques d'incitation et d'accompagnement des bailleurs, notamment à travers des incitants fiscaux, des prêts à taux zéro ou des assurances « loyers garantis ».

Un droit ou une marchandise ?

Les différentes propositions concrètes des partis renvoient *in fine* à des conceptions différentes de l'accès à électricité et au gaz. Voulons-nous faire de l'énergie une marchandise comme les autres, ou devons-nous la considérer plutôt comme un droit fondamental ? Un droit est une garantie publique de pouvoir exercer et jouir d'une capacité, avoir chaud par exemple. Il n'est pas lié à des conditions financières : *un droit, ça ne s'achète pas* et le marché n'a rien à offrir qui ne s'achète pas. Et si l'accès à l'énergie est à la fois un droit fondamental et une marchandise, où situe-t-on le curseur ?

Louis Vankerhove (CSCE)

(1) Baromètre de la précarité énergétique (2023)